PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Service interministériel régional
de défense et de protection civiles

Tel : 04 95 11 10 43
pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr


Vent


Pluie-inondation


Vagues-submersion

Note d'information à l'attention des maires du département de la Corse-du-Sud, des exploitants de campings et des professionnels d'activité de pleine nature

---

Type d'événement : **VENT**
Niveau de vigilance : **JAUNE À ENJEU**
Le jeudi 19 novembre 2026 de 4h00 à 23h59

Type d'événement : **PLUIE-INONDATION**
Niveau de vigilance : **JAUNE À ENJEU**
Le jeudi 19 novembre 2026 de 4h00 à 14h00

Type d'événement : **VAGUES-SUBMERSION**
Niveau de vigilance : **JAUNE À ENJEU**
Le jeudi 19 novembre 2026 de 4h00 à 16h00

1- Conditions météorologiques

Paramètres "VENT" "PLUIE-INONDATION" "VAGUES-SUBMERSION"

Situation actuelle : selon les **prévisions de Météo-France en date** du 18/11/2026

PLUIE-INONDATION

Un épisode de fortes pluies arrivera par l'Ouest du département en fin de nuit et dans la matinée de jeudi.

Des pluies localement orageuses et assez intenses sont attendues sur des sols déjà très humides, voire saturés par endroits.

Les cumuls pourront atteindre 40 à 60 mm et localement 70 à 100 mm sur les reliefs

(Plateau du Cuscionu / Col de Vergio) en l'espace de 6 heures environ, avec temporairement 20 à 30 mm par heure.

VENT

Le vent d'Ouest soufflera, pouvant atteindre 100 à 130 km/h en montagne et 90 à 110 km/h sur la côte Est et la pointe Sud (Bonifacio).

De fortes rafales pourront toucher temporairement l'ensemble du département dans la matinée de jeudi.

VAGUES-SUBMERSION

Ce vent d'Ouest entraînera une forte houle sur la côte occidentale faisant l'objet d'une vigilance vagues-submersion.

ORAGES

Vigilance « JAUNE SIMPLE » pour le paramètre ORAGES :
Le jeudi 19 novembre 2026 de 4h00 à 14h00

2- Recommandations

Vent
Votre attention est particulièrement appelée sur les points suivants :
- Les terrains de camping qui disposent de structures d'accueil légères ;
- Les établissements, restaurants et bars de plage ;
- Les évènements culturels et/ou festifs organisés en plein air ;

- L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

- Les maires veilleront à diffuser très largement l'information sur leur territoire communal. La fréquentation des espaces naturels est fortement déconseillée.

- Les exploitants des terrains de camping assureront la même information auprès de leurs occupants et prendront toutes les mesures préventives afin que ceux accueillis dans des structures sensibles au vent violent, chutes d'arbres, soient mis en sécurité.

Pluie-inondation
L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Vagues – submersion
L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens.

3- Conséquences possibles

Vent
- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution

pendant des durées relativement importantes,
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées,
- Des branches d'arbre risquent de se rompre,
- Les véhicules peuvent être déportés,
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière,
- Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être perturbé,
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Pluie-inondation
- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues,
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques du département concerné,
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés,

- Risque de débordement des réseaux d'assainissement,
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes »,
- Elévation temporaire du niveau de la mer à la pleine mer, susceptible localement de provoquer des envahissements côtiers,
- Les circulations routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral peuvent être perturbées,
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral,
- Des submersions importantes sont à craindre aux abords des estuaires,
- Associées à de fortes élévations du niveau de la mer, les risques de submersion côtiers seront plus importants,
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Vagues-submersion
Les très fortes vagues prévues au large auront des conséquences au niveau du rivage :
- Fortes vagues déferlant sur le littoral,
- Projections de galets et de macro-déchets,
- Elévation temporaire du niveau de la mer à la pleine mer, susceptible localement de provoquer des envahissements côtiers,
- Les circulations routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral peuvent être perturbées,
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral,
- Des submersions importantes sont à craindre aux abords des estuaires,
- Associées à de fortes élévations du niveau de la mer, les risques de submersion côtiers seront plus importants.

4- Conseils de comportement

Vent
- Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets

- Je n’interviens pas sur les toits
- J’installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison

Pluie-inondation

- Je m’éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m’abrite à l'étage
- Je ne m’engage pas sur une route immergée, même partiellement
- J'évite de me déplacer
- Je me tiens informé et je surveille la montée des eaux
- Je ne descends pas dans les sous-sols
- Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence

Vagues-submersion

- Je ne prends pas la mer
- Je m'éloigne des côtes et des estuaires
- Je me tiens informé et je localise mon kit d'urgence
- Je surveille la montée des eaux et je protège les biens qui peuvent être inondés

- Je rejoins le plus haut point possible ou me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit

IMPORTANT

Il y a lieu d’assurer une veille de ces événements météorologiques.
La plus grande prudence est recommandée lors des déplacements.
Respecter les consignes des autorités gestionnaires des routes.
Les promenades sur le littoral sont fortement déconseillées.
Les activités de pleine nature sont fortement déconseillées.

Note : en cas de vigilance infra-départementale, seule une partie du département peut être concernée par le phénomène. Merci de vous référer à la carte Météo-France : https://vigilance.meteofrance.fr/fr/corse-du-sud

Pour se tenir informé de l’évolution des conditions météorologiques auprès de Météo- France : Composez le 05 67 22 95 00